



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination et Instruction,
Cellule Développement Durable**

Gap, le **16 AOUT 2021**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de LA SALLE LES ALPES.

En application de l'arrêté préfectoral n° **2021 - DPP - COD - 56** du **16 AOUT 2021**
le public est prévenu qu'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement relative au projet de turbinage du réseau de neige de Serre-Chevalier sur le torrent du Bez, secteur Villeneuve, se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs **du lundi 13 septembre 2021 au vendredi 15 octobre 2021 inclus**, sur la commune de La Salle les Alpes.

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de SCV Domaine Skiable – Place du Téléphérique – Le Serre d'Aigle – Chantemerle – 05330 SAINT-CHAFFREY – Tél. : 04.92.25.55.00 – mail : scv.direction@compagniedesalpes.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête publique est mis à la disposition du public à la mairie de La Salle les Alpes (siège de l'enquête), pendant les heures habituelles d'ouverture au public, soit :

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 ;
- Les jeudis de 9h00 à 12h00.

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la Préfecture des Hautes-Alpes : www.hautes-alpes.gouv.fr. Chemin d'accès : Politiques publiques → Environnement, Risques naturels et technologiques → Enquêtes publiques → Enquêtes environnementales.

Un poste informatique est mis à la disposition du public, en accès gratuit, à la Préfecture des Hautes-Alpes – 28, rue Saint-Arey – 05 011 Gap Cedex , du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.

Le public pourra consigner ses observations et propositions de trois manières différentes :

- Sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public déposé à la mairie de La Salle les Alpes.
- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête.
- Par voie électronique, en envoyant un mail à l'adresse suivante : pref-turbinage-bez@hautes-alpes.gouv.fr

Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du lundi 13 septembre 2021 à partir de 9h00 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021 à 17h00.

Madame Dominique FAURE, Comptable, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du 04 août 2021 de la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler un avis sur le résultat de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de La Salle les Alpes :

- Le lundi 13 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 ;
- Le mercredi 29 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 ;
- Le vendredi 15 octobre 2021 de 14h00 à 17h00 (ouverture exceptionnelle de la mairie jusqu'à 17h00).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de La Salle les Alpes, à la Préfecture des Hautes-Alpes et sur son site internet à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.gouv.fr

Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de La Salle les Alpes, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

La préfète,



Martine CLAVEL